

Séance ordinaire du 13 août 2012



2012-08
159

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 août 2012 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Michel Roy	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - SÉANCE SPÉCIALE: ADJUDICATION 11E AVENUE

2.01 - SÉANCE SPÉCIALE: ADJUDICATION DES TRAVAUX 11E AVENUE

L'ouverture des soumissions publiques concernant les travaux de la 11e avenue aura lieu le 16 août 2012, à 15h00. Le conseil convient de tenir séance spéciale le même jour à 18h30 afin de procéder à l'adjudication du contrat ou au rejet des soumissions.

2012-08
160

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Séance spéciale: adjudication 11e Avenue
- 3 - Adoption de l'ordre du jour

- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 9 juillet 2012
 - 4.2 - Session spéciale du 10 juillet 2012
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2012 et des engagements du mois suivant.
 - 8.3 - Résolution #02-04-2012-159 de la municipalité de St-Évariste de Forsyth
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Rapport sur les opportunités d'économie d'énergie
 - 9.3 - Contrat d'excavation, déversoir de crue, 11 e rue Est
 - 9.4 - Acquisition d'une bande de terrain par la municipalité, 15e rue Ouest
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités et prévisions du mois courant
 - 10.02 - Préposé(e) à l'entretien des équipements, des terrains et immeubles (loisirs).
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Vente d'une parcelle de terrain à M. Pier-Luc Couture
 - 11.03 - Subvention à l'implantation: Plastik Perreault
 - 11.04 - Subvention à l'implantation: Les Distributions Payeur inc.
 - 11.05 - Réduction de vitesse, route 269
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de juillet 2012 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de juillet 2012
 - 12.04 - Dons et commandites
 - 12.05 - Indicateurs de gestion
 - 12.06 - Assurances responsabilité civile de la municipalité (2012-2013)
 - 12.07 - Adoption de l'offre de refinancement d'une partie de la dette à long terme
 - 12.08 - Refinancement d'une partie de la dette à long terme: clauses administratives
- 13 - Législation
 - 13.01 - Avis de motion de l'adoption, règlement # 447-2012.
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Ajournement de la séance
- 17 - Clôture et levée de la séance

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut et d'y ajouter le sujet suivant:

12.09 - UMQ

Adoptée unanimement,

Suite à l'ajournement de la séance les points suivants ont été modifiés/ajoutés:

17- Reprise de la séance régulière

18- Clôture et levée de la séance

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 9 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-

verbal de la session régulière du 9 juillet 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2012-08
162

04.02 - SESSION SPÉCIALE DU 10 JUILLET 2012

4.02 -SESSION SPÉCIALE DU 10 JUILLET 2012 :

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 10 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 10 juillet 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session régulière d'août 2012. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Confirmation d'une subvention supplémentaire de 10,000\$, pour l'exercice 2011, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- Confirmation de l'autorisation du règlement d'emprunt 444-2012 (11e Ave / 15e rue Ouest) par le MAMROT
- Autorisation de la CPTAQ dans le dossier du Ranch Grégoire & Fils

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Étant donnée la période de vacances à la Régie intermunicipal, le document n'a pas été reçu pour la présente séance.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Aucun procès verbal à déposer

2012-08
163

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUILLET 2012 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUILLET 2012 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu que le comité inter municipal de protection contre l'incendie n'a pas tenu de réunion en août 2012;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de procéder à l'adoption des dépenses du mois de juillet 2012;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juillet 2012 pour un montant de 15 904.33 \$.
- les engagements du mois d'août 2012 reliés au service d'incendie, au montant de 6 550\$.

Adoptée unanimement.

2012-08
164

08.04 - RÉOLUTION #02-04-2012-159 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE DE FORSYTH

8.03 - RÉOLUTION # 02-04-2012-159 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE DE FORSYTH :

Attendu le dépôt, devant ce conseil, de la résolution # 02-04-2012-159 de la municipalité de St-Évariste;

Attendu que, par le biais de cette résolution, la municipalité de St-Évariste de Forsyth souhaite s'assurer que la répartition des actifs transférés de CAMBI (équipements de désincarcération et d'intervention d'urgence en terrain difficilement accessible) respecte le protocole d'entente relatif à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

Attendu que ce protocole ne précise pas "**spécifiquement**" la procédure à suivre en cas d'acquisition conjointe, par donation, d'équipements ayant une valeur importante;

Attendu que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset a déjà renoncé à toute réclamation de valeur d'actifs transférés;

Attendu qu'en vertu de ce protocole la municipalité La Guadeloupe est mandatée comme municipalité gestionnaire;

Attendu que les municipalités participantes au protocole conviennent d'intégrer, au sein de la structure de protection contre l'incendie, la gestion des opérations et des équipements de désincarcération/d'intervention d'urgence en terrain difficilement accessible;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, et résolu à l'unanimité d'informer les municipalités participantes au protocole intermunicipal de protection contre l'incendie:

- qu'au 13 août 2012, les actifs de CAMBI, à savoir les équipements de désincarcération/d'intervention d'urgence en terrain difficilement accessible, n'ont toujours pas été transférés et que la municipalité gestionnaire n'a reçu aucune évaluation technique décrivant la nature et la valeur marchande des équipements à être transférés;
- que lorsqu'elle aura reçu tel document la municipalité gestionnaire:
 - en déposera copie à la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth;
 - modifiera l'annexe "A" du protocole d'entente afin d'y inclure ces équipements;
 - avisera la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth de la valeur des actifs transférés à inscrire à ses états financiers selon la formule décrite à l'article 8.0, 2e paragraphe, du protocole d'entente (68%/32%)
 - conviendra avec cette même municipalité des équipements transférés lui appartenant désormais, conformément à l'article 15.0 du protocole d'entente;
- qu'en procédant de la sorte les municipalités de St-Évariste de Forsyth et La Guadeloupe conviennent:
 - que chacune aura reçu un don d'équipement correspondant à la liste négociée et aux valeurs correspondantes;
 - que chacune d'entre elles en sera pleinement propriétaire comme si les équipements avaient été acquis avant le protocole;
 - qu'en conséquence aucune contrepartie financière n'est à verser par une municipalité ou l'autre;

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Aucun procès verbal à déposer

09.02 - RAPPORT SUR LES OPPORTUNITÉS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

9.02 - RAPPORT SUR LES OPPORTUNITÉS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :

Dépôt du rapport d'intervention concernant les opportunités d'économie d'énergie pour la municipalité La Guadeloupe (immeubles et réseaux).

2012-08
165

09.03 - CONTRAT D'EXCAVATION, DÉVERSOIR DE CRUE, 11E RUE EST

9.03 - CONTRAT D'EXCAVATION, DÉVERSOIR DE CRUE, 11E RUE EST:

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a obtenu l'autorisation de Produits de l'Érable A.V. inc. de procéder aux travaux d'excavation et d'installation d'un

déversoir de crue;

Attendu que cette autorisation ne touche que la portion des travaux (66%) en zone blanche;

Attendu la proposition de Excavation Bolduc inc. déposée devant ce conseil;

Attendu que cette proposition respecte le cadre financier du projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly que le conseil de la municipalité de La Guadeloupe adopte la proposition d'Excavation Bolduc inc. au montant de 13,000\$, avant taxes.

Adoptée unanimement.

**2012-08
166**

09.04 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ, 15E RUE OUEST

9.04 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN, 15E RUE OUEST (Adoptée lors de la reprise de la séance)

Attendu que la municipalité La Guadeloupe s'est inscrite dans un partenariat privé public, avec Excavation Bolduc inc. et M. Sylvain Roy, afin de réaliser des travaux d'ouverture de rue et de prolongement de services sur la 15e rue Ouest;

Attendu que le projet prévoit la vente, à la municipalité La Guadeloupe, d'une bande de terrain d'une superficie totale de 1,381.5 mètres carrés, le tout tel qu'il apparaît à la minute d'arpentage # 4835 de M. Francis Carrier, datée du 27 juin 2012 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que cette bande de terrain permettra l'accès et l'entretien d'un fossé de captation pluviale dans un secteur sensible aux crues pluviales;

Attendu que ce sentier d'entretien pourra également servir de piste cyclable entre la 11e avenue et les écoles;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy que la municipalité de La Guadeloupe:

- se porte acquéreur d'une bande de terrain de 1,381.5 mètre carré ou 14,865 pieds carrés, étant une Partie du lot 25C-9, les lots 25C-19 et 25B-14-11 du rang A du Canton de Forsyth savoir:
 - 314.3 mètres carrés ou 3,382 pieds carrés, propriété de Excavation Bolduc inc.
 - 1,067.2 mètres carrés ou 11,483 pieds carrés, propriété de M. Sylvain Roy
- accepte de payer la somme de 14,865\$ étant une valeur de 10.76\$ du mètre carré ou 1.00\$ du pied carré;
- mandate Me Christine Talbot pour la préparation des actes notariés;
- autorise Mme la mairesse et M. le directeur général à la signature des documents légaux;

Adoptée unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois d'août, préparé par la directrice en loisirs.

2012-08
167

10.02 - PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS, DES TERRAINS ET IMMEUBLES (LOISIRS).

10.02 - PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS, DES TERRAINS ET DES IMMEUBLES (LOISIRS)

Attendu que les municipalités de St-Évariste-de-Forsyth et La Guadeloupe ont convenu, le 17 décembre 2010, d'une "entente relative à la gestion des loisirs et prévoyant la fourniture partagée de services", ci après appelé le **protocole d'entente**;

Attendu qu'en vertu de ce protocole d'entente, la municipalité de La Guadeloupe a été mandatée comme municipalité gestionnaire;

Attendu que les municipalités signataires de ce protocole souhaitent en élargir la portée afin d'y inclure les services partagés d'entretien des équipements, des terrains et des immeubles dédiés aux loisirs;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy que la municipalité de La Guadeloupe convienne:

- de modifier les éléments suivants du protocole d'entente:
 - Le titre d'emploi "Préposé à l'entretien des équipements, terrains et immeubles" est ajouté au paragraphe c) de l'article 2
 - L'article 7.0 paragraphe a) est modifié par l'ajout du code 02-701-22-141 Rémunération préposé à l'entretien
- de mandater la municipalité gestionnaire afin de procéder:
 - à la rédaction de la description de tâches
 - à l'affichage interne et/ou public de l'appel de candidatures
 - à l'embauche du préposé(e) à l'entretien
 - à l'intégration de la personne retenue au sein du personnel syndiqué de la municipalité La Guadeloupe
- que le mode de répartition des dépenses communes (38% / 62%) s'applique également au "Préposé à l'entretien" étant acquis que chaque municipalité accepte de payer une quote part équivalente à l'utilisation réelle des heures lorsque des projets d'importances, des bris majeurs ou autres circonstances exigeant le dépassement du quota de répartition l'exigent;
- que les dépenses relatives à l'entretien des équipements, terrains et immeubles (réparation, renouvellement, pièces, matériel d'entretien, etc) soient à la charge directe de chacune des municipalités;

Adoptée unanimement

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE **11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Aucun procès verbal à déposer

2012-08
168

11.02 - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À M. PIERRE LUC COUTURE

11.02 - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À M. PIER-LUC COUTURE :

Attendu que M. Pier-Luc Couture projette la construction d'une résidence privée sur une partie des lots 25C-1 et 25C-2 du rang A du Canton de Forsyth;

Attendu qu'afin de satisfaire aux exigences du règlement d'urbanisme quant à la distance minimale en façade de la 14e Avenue, M. Couture demande à la municipalité de lui vendre une parcelle de terrain d'une superficie de 353.7 mètres carrés sur le lot 25C-3 du rang A du Canton de Forsyth... le tout tel qu'illustré au plan d'arpentage et de localisation du futur immeuble préparé par M. Francis Carrier arpenteur géomètre;

Attendu que la municipalité La Guadeloupe est propriétaire du lot 25C-3 du rang A du Canton de Forsyth, pour l'avoir acquis, le 27 octobre 2009, de Ferme M.L. Dubord S.E.N.C., devant Me Gilbert Lacroix, au montant de 8,043\$ pour une superficie totale de 597.8 mètres carrés (savoir 12.31\$ du mètre carré ou 1.14\$ du pied carré);

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a acquis ce terrain afin de redresser les fossés de captation pluviale de la 15e rue Ouest vers la 14e Avenue;

Attendu que la vente permet à la municipalité d'atteindre son objectif tout en cédant une parcelle dont elle n'a plus besoin;

Attendu l'offre d'achat signée par M. Pier-Luc Couture et déposée devant ce conseil pour faire partie intégrante de cette résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe:

- Accepte la demande de M. Pier-Luc Couture;
- Fixe le prix de vente à 8.48\$ du mètre carré pour un montant total de 3,000\$;
- Mandate M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, pour la préparation de la description technique et du plan d'arpentage à annexer au contrat de vente;
- Mandate Mme la mairesse et M. le directeur général pour la signature du contrat de vente devant notaire;

Adoptée unanimement.

2012-08
169

11.03 - SUBVENTION À L'IMPLANTATION: PLASTIK PERREAULT

11.03 - SUBVENTION À L'IMPLANTATION, PLASTIK PERREAULT :

Attendu qu'au printemps 2012, l'entreprise Plastik Perreault inc annonçait un investissement de 500,000\$ pour la relocalisation de ses opérations dans un immeuble neuf à construire au coin de la 26e Ave et de la route 269, à La Guadeloupe;

Attendu que cette annonce découlait de longues négociations où la municipalité La Guadeloupe a du présenter des avantages fiscaux comparables aux offres de municipalités environnantes. Au final la direction générale de la municipalité La Guadeloupe a du offrir un crédit complet de taxes foncières (incluant la surtaxe d'affaires);

Attendu que Plastik Perreault inc. a livré intégralement ses engagements de construction et d'investissement sur le territoire de La Guadeloupe;

Attendu que PlastiK Perreault inc. s'est prévalu du programme de revitalisation de la municipalité La Guadeloupe pour les années 2012 (100%), 2013 (100%), 2014 (75%), 2015 (50%), 2016 (25%) lui permettant d'obtenir un crédit de taxes foncières de base correspondant aux pourcentages ci-avant décrits (résolution #2012-07-141);

Attendu que Plastik Perreault inc. demande que son dossier d'imposition soit ajusté, pour les années 2012 et suivantes, sur la base d'un crédit complet de taxes foncières (incluant la surtaxe d'affaires), régressif selon les mêmes pourcentages s'appliquant au taux de base;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité

- de convenir que les négociations de 2011 prévoyaient bien un crédit complet de taxes sur l'ensemble des taxes foncières;
- d'autoriser la secrétaire trésorière à ajuster en conséquence le compte de taxes des années 2012 et suivantes selon les proportions (%) décrites au programme de revitalisation.

Adoptée unanimement.

**2012-08
170**

11.04 - SUBVENTION À L'IMPLANTATION: GESTION PAYEUR INC.

11.04 - SUBVENTION À L'IMPLANTATION: GESTION PAYEUR INC.

Attendu que Gestion Payeur inc. s'est porté acquéreur de l'immeuble "Poulin Auto inc." situé au 617, 14e Avenue, La Guadeloupe pour y établir un commerce de véhicules et équipements agricoles;

Attendu que, préalablement à cette décision, des négociations ont été tenues avec la direction générale de la municipalité et Mme la mairesse concernant certaines conditions auxquelles la municipalité s'est engagées à consentir afin de pouvoir accueillir cette entreprise;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy que la municipalité de La Guadeloupe consente aux conditions suivantes afin de soutenir pro-activement l'implantation de Les Gestion Payeur inc. sur son territoire:

- la municipalité, propriétaire de la 12e rue Ouest, consent une servitude d'utilisation permanente, en faveur de Gestion Payeur inc. et des propriétaires subséquents s'il y a lieu, pour toute partie d'immeuble construite, au 2012-08-13, et qui constituerait un empiètement sur la 12e rue Ouest:
 - Il est de la responsabilité de Gestion Payeur inc. et à ses frais:
 - de valider l'arpentage du terrain et la localisation de l'immeuble.
 - de faire préparer telle servitude, si besoin est;
 - Mme la mairesse et M. le directeur général sont mandatés pour la signature de telle servitude;
- la municipalité renonce à toute réclamation, poursuite ou autre forme de dédommagement envers Gestion Payeur inc. et Garage Poulin Auto inc. concernant l'écoulement possible de matériel contaminant de l'immeuble du 617 14e Avenue sous l'emprise de la 12e Rue Ouest et de la 14e Avenue.
 - Si telle contamination était démontrée et que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec demandait une intervention de réhabilitation, la municipalité assumerait alors les frais de réhabilitation pour les travaux à exécuter sous ses emprises.
- la municipalité accorde, à Gestion Payeur inc., un crédit complet de taxes foncières (taxe foncière de base + taxe d'affaire) régressif selon la formule suivante:

- 1ere année: 100%
- 2e année: 100%
- 3e année: 75%
- 4e année: 50%
- 5e année: 25%

Adoptée unanimement

2012-08
171

11.05 - RÉDUCTION DE VITESSE, ROUTE 269

11.05 - RÉDUCTION DE VITESSE, ROUTE 269

Attendu la demande du Domaine La Guadeloupe, déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, visant à faire réduire la vitesse sur un segment de la route 269 afin d'assurer une plus grande sécurité à sa clientèle;

Attendu que le Domaine La Guadeloupe est situé à l'extérieur du périmètre urbain et qu'en conséquence il relève du ministère des Transports du Québec d'autoriser les segments de route numérotée où s'applique des restrictions de vitesse;

Attendu que le conseil de la municipalité La Guadeloupe reconnaît que la localisation des entrées du complexe récréo-touristique et la pente de la route constituent des facteurs importants de danger;

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a déjà déposé des demandes au ministère des transports du Québec visant à faire abaisser la limite de vitesse, sur la route 269, de la limite de son périmètre urbain jusqu'à la limite de son territoire;

En conséquence:

Il est proposé par M. Paul Joly que la municipalité de La Guadeloupe

- demande à nouveau au ministère des Transports du Québec:
 - minimalement de réduire la vitesse de 90 km/h à 70 km/h, sur le segment de la route 269 compris entre la zone urbaine (50km/h) et la limite de son territoire en direction de St-Honoré de Shenley
 - idéalement de prolonger la zone de 50 km/h, vers St-Honoré de Shenley, jusqu'à la limite des installations du Domaine La Guadeloupe, pour ensuite la porter à 70 km/h jusqu'à la limite du territoire de la municipalité La Guadeloupe
- demande au Domaine La Guadeloupe d'installer d'importants panneaux de signalisation avancée (dans les deux directions de la route 269), en collaboration avec le ministère des transports du Québec, afin d'aviser de la proximité de circulation lente et de traverse de personnes.

Adoptée à l'unanimité

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Aucune réunion pour le mois de juillet/août

2012-08
172

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2012 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2012 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de juillet 2012, au montant total de 339,748.470 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	136,448.78 \$
• Comptes à payer	145,635.55 \$
• Salaires nets versés	38,275.91 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>19,388.23 \$</u>
• Total	339,748.47 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'août 2012 pour un montant total de 79,875.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUILLET 2012

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUILLET 2012 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de juillet 2012

2012-08
173

12.04 - DONS ET COMMANDITES

12.04 - DONS ET COMMANDITES :

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées en comité plénier du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter les dons/commandites suivants et d'autoriser le déboursier immédiat des montants autorisés.

- Domaine La Guadeloupe (tire de tracteur).....100\$
- Spectacle bénéfique pour la Fabrique.....150\$

Adoptée unanimement.

12.05 - INDICATEURS DE GESTION

12.05 - INDICATEURS DE GESTION :

Dépôt du suivi des indicateurs de gestion (2011) suite au dépôt états financiers vérifiés (2011).

2012-08
174

12.06 - ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ (2012-2013)

12.06 - ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ (2012-2013) :

Attendu la proposition de couverture d'assurances en responsabilité civile déposée par le groupe ULTIMA Assurances et services financiers inc. pour les besoins de la municipalité La Guadeloupe (2012-2013);

Attendu que cette proposition respecte le cadre budgétaire de la municipalité (2012);

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'adopter la proposition du Groupe ULTIMA pour la couverture en responsabilité civile, bris de machine, R.C. complémentaires, Ass. Accident Pompiers, au montant de 60,256.00\$
- d'autoriser la trésorière à effectuer immédiatement le déboursé correspondant.

Adoptée unanimement.

2012-08
175

12.07 - ADOPTION DE L'OFFRE DE REFINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME

12.07 - ADOPTION DE L'OFFRE DE REFINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME : (Adoptée lors de la reprise de la séance)

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite procéder au refinancement des règlements d'emprunt 326-2000; 359-2005; 361-2006 et 364-2006, pour un montant total de 1,351,100\$;

Attendu que, pour ce faire, la municipalité a négocié, de gré à gré, avec la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce, les conditions de ce renouvellement;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement :

QUE la Municipalité du village de La Guadeloupe accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour son emprunt du 21 août 2012, au montant de 1,351,100\$, par billet en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 326-2000; 359-2005; 361-2006 et 364-2006, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

83 500 \$	2.79%	21 août 2013
86 100 \$	2.79%	21 août 2014
88 500 \$	2.79%	21 août 2015
90 800 \$	2.79%	21 août 2016
1 002 200 \$	2.79%	21 août 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée unanimement.

2012-08
176

**12.08 - REFINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME:
CLAUSES ADMINISTRATIVES**

**12.08 - REFINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME:
CLAUSES ADMINISTRATIVES.** (Adoptée lors de la reprise de la séance)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite emprunter par billet un montant total de 1 351 100 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
326-2000	169,600 \$
359-2005	376,200 \$
361-2006	114,100 \$
364-2006	691,200 \$

ATTENDU QUE la Municipalité du village de La Guadeloupe désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de La Guadeloupe aura, le 20 août 2012, un montant de 659 900\$ à renouveler, sur un emprunt original de 757 000\$, pour des périodes de 10 et 25 ans, en vertu des règlements 326-2000, 359-2005 et 361-2006;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 351 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 326-2000; 359-2005; 361-2006 et 364-2006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par Mme la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 21 août 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	83 500 \$
2014.	86 100 \$
2015.	88 500 \$

2016.	90 800 \$
2017.	93 600 \$
2017.	908 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de La Guadeloupe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 août 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 326-2000; 359-2005; 361-2006 et 364-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Municipalité du village de La Guadeloupe emprunte les 659 900\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 326-2000; 359-2005; 361-2006.

Adoptée unanimement.

2012-08
177

12.09 - CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES (UMQ)

12.09 - CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES (UMQ)

APPEL D'OFFRES DE L'U.M.Q. AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de La Guadeloupe a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité La Guadeloupe désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

En conséquence:

Il est proposé par Mme Lise Roy

QUE la Municipalité La Guadeloupe confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité La Guadeloupe s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité La Guadeloupe s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité La Guadeloupe s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité ;

Adoptée unanimement

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, RÈGLEMENT # XXX-2010.

13.01 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 447-2012:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 447-2012, règlement décrétant:

- des travaux de réaménagement d'une prise d'eau alimentant la réserve de protection contre l'incendie dans le secteur du Moulin Blanc;
- des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'emprise de la servitude de prise d'eau, dans le même secteur;
- un emprunt à long terme de 125,000\$ pour couvrir le coût des travaux.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

14 - DIVERS

14- DIVERS :

Aucun sujet

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2012-08
178**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe que cette séance régulière soit ajournée au mardi 14 août 2012, à 18h30 afin d'y traiter les items # 9.04, 12.07 et 12.08 de l'ordre du jour .

Adoptée unanimement.

Ajournement à 20h45

**2012-08
179**

17.00 - REPRISE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

17.0 - REPRISE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Reprise de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe et ajournée le 13 août 2012 à 20h45, ce 14 août 2012 à 18h30

Sont présents à cette reprise de session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant, M. Rosaire Coulombe. M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

RÉ-OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, M. le maire suppléant déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

**2012-08
180**

18 - CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement que cette session soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h50 le 14 août 2012

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.